

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **5 octobre 2020 à dix-neuf heures trente** à laquelle session sont présents :

M. Gilbert Simard	maire	
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller	district no 1
Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district no 2
M. Henri-Paul Côté	conseiller	district no 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district no 4
M. Jean Bolduc,	conseiller	district no 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE ORDINAIRE :-

M. Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier.

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire et Simon Aubin, chargé de projet aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2020-157

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020

3.- Affaires spéciales :-

3.1 Maire suppléant, nomination (Henri-Paul Côté)

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :-

6.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), demande de paiement

6.2 Programme d'aide financière pour la formation de pompiers - Demande

- 6.3 Ferme de l'Anse au Foin Enr., rue Michel-Simard « Ouest », cul-de-sac, déneigement, adjudication
- 6.4 Projet maritime – Étude préparatoire – offre de services professionnels
- 6.5 Pompiers volontaires, nomination
- 6.6 Programme d'aide à la voirie locale – demande de délai pour la réalisation de travaux (Dossier AIRRL 2018-490)
- 6.7 Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), demande
- 6.8 Projet Nouveaux Horizons pour les Aînés, dépôt et autorisation de signature
- 7. **Urbanisme :-**
 - 7.1 **Usages conditionnels :**
 - 7.1.1 Monsieur Jean Pellerin : Lot 6089001, demande usage conditionnel résidence de tourisme, (94 chemin du lac Harvey)
- 8.- **Approbation des comptes**
- 9.- **Compte rendu des comités**
- 10.- **Varia :-**
 - 10.1 Projet de loi 67 – Article 81
 - 10.2 _____
 - 10.3 _____
- 11.- **Période de questions du public**
- 12.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le 2 novembre 2020**
- 13.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2020

C-2020-158

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 8 septembre 2020** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination (Henri-Paul Côté)

C-2020-159

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE **monsieur Henri-Paul Côté**, conseiller, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, **Henri-Paul Côté**, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informe la Municipalité que le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 2 septembre dernier et entrera en vigueur progressivement à compter du 31 décembre 2020.
- 2.- Mesdames Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor et monsieur Éric Girard, ministre des Finances, accusent réception de la résolution C-2020-142 ayant pour titre « *Demandes pour l'habitation communautaire et sociale au Gouvernement du Québec, appui* ».
- 3.- Madame Annie Jean, assistante-greffière, Ville de Saguenay, transmet le premier projet de règlement ARP-188, le règlement VS-RU-2020-82.
- 4.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet les résolutions C-20-261, C-20-262, C-20-263 et C-20-264 adoptant nos règlements numéro 2020-03, 2020-04, 2020-05 et 2020-07, la résiliation de l'Entente intermunicipale relative à la gestion des boues de fosses septiques ainsi que le projet de règlement concernant la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielle, institutionnelle, commerciale et industrielle sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay
- 5.- Madame Sandra Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, municipalité de Rivière-Éternité, transmet une résolution adoptée à leur séance du 14 septembre dernier ayant pour titre « *MRC du Fjord-du-Saguenay Élection du préfet – Suffrage universel* ».
- 6.- Monsieur Martin Gagné, directeur général, municipalité de Larouche, transmet une résolution adoptée à leur séance du 14 septembre dernier ayant pour titre « *Élection du préfet par choix des maires* ».
- 7.- Monsieur Daniel Hudon, directeur général et secrétaire-trésorier, Saint-David-de-Falardeau, transmet une résolution adoptée le 8 septembre dernier ayant pour titre « *MRC du Fjord-du-Saguenay – Élection du préfet – Suffrage universel* ».
- 8.- Monsieur Jean-Marc Pagé, résident au 183 route de Tadoussac, juge escarpé et périlleux le nouveau sentier aménagé au CIBRO et transmet un article paru dans le journal le Quotidien en rapport avec la sécurité des sentiers dans les Parcs.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

1. Centraide Saguenay-Lac-St-Jean tient à soutenir les organismes communautaires et sollicite une contribution corporative afin de remplir leur mission d'aide.

C-2020-160

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de 200 \$, chèque libellé à Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean, 475 boulevard Talbot, bureau 107 Chicoutimi (Québec) G7H 4A3;

ET QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement.

2.- La fondation Mark Dickey, dont tous les fonds seront remis aux organismes suivants : Palli-aide, La maison de soins palliatifs du Saguenay, Cancer Saguenay et Fondation de ma vie, département d'oncologie et le Havre du Lac, sollicite une participation financière.

C-2020-161

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de 200 \$, chèque libellé à Fondation Mark Dickey, 2992, St-Georges, Jonquière (Québec) G7S 1W4;

ET QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), demande de paiement

C-2020-162

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration, dossier no 00029395-1 – 94235 (2) – 2020-06-02-6;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bolduc

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ET QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.2 Programme d'aide financière pour la formation de pompiers – Demande

C-2020-163

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en **2020**;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** prévoit la formation de pompiers, soit six (6) Pompier 1, deux (2) opérateur d'autopompe et deux (2) officier non urbain, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la **Municipalité** doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

6.3 Ferme de l'Anse au Foin Enr., rue Michel-Simard « Ouest », cul-de-sac, déneigement, adjudication

C-2020-164

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer un cercle de virage sur la rue Michel-Simard, terrain appartenant à Ferme de l'Anse au Foin Enr., afin d'éviter le passage sur les terrains privés et ainsi faciliter l'accès à la machinerie d'opérer;

CONSIDÉRANT la proposition de Ferme de l'Anse au Foin Enr. :

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence autorise une dépense de **600 \$**, plus taxes (**689.85 \$**) pour la location et le déneigement du cul-de-sac, rue Michel-Simard Ouest, pour la saison hivernale **2020-2021**, à Ferme de l'Anse au Foin Enr.;

ET D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement en deux versements égaux, soit le 1^{er} décembre 2020 et l'autre le 1^{er} mars 2021.

6.4 Projet maritime – Étude préparatoire – offre de services professionnels

C-2020-165

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite définir et cibler ses besoins en développement de nos atouts maritimes et touristiques afin de les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire relancer le projet de halte littorale;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect sécuritaire, historique et patrimonial devra occuper une place prépondérante dans cette étude préparatoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par monsieur Luc Gauthier, architecte;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCORDER le mandat à Groupe Conseil Les Maîtres d'œuvre Hovington & Gauthier, architectes, pour une étude préparatoire dans le cadre d'un projet maritime au montant de 9 450 \$, plus taxes.

6.5 Pompiers volontaires, nomination

C-2020-166

CONSIDÉRANT QU' il faut assurer la continuité au sein du Corps des pompiers volontaires de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT la politique administrative «Pompiers volontaires – Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'embauche de messieurs Maxim Maltais, Mark-André Robert et Francis Boily Gagnon, à titre de pompier volontaire, conditionnellement au respect des règles en matière de cette formation;

ET QUE messieurs Maltais, Robert et Boily Gagnon signent la politique administrative «Pompiers volontaires– Formation» adoptée par résolution C-2012-127, le 2 avril 2012.

6.6 Programme d'aide à la voirie locale – demande de délai pour la réalisation de travaux (Dossier AIRRL 2018-490)

C-2020-167

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voirie locale (PAV) du ministère des Transports du Québec permettant aux municipalités d'avoir accès à du financement pour l'amélioration de leur réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été acceptées tardivement et que les travaux doivent être complétés au 31 décembre 2020 afin qu'elles obtiennent toute l'aide financière prévue, notamment pour le projet suivant :

- Réfection du chemin de la Pointe-aux-Pins;

CONSIDÉRANT QU' il serait inapproprié de réaliser des travaux de pavage après la fin octobre, étant donné les conditions de température défavorables à l'obtention d'un résultat de qualité;

CONSIDÉRANT QUE réaliser des travaux de qualité, dans les règles de l'art, est un élément à la durabilité des infrastructures et, par le fait même, à la saine gestion des fonds publics;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec que le projet financé par le PAV, soit « Réfection du chemin de la Pointe-aux-Pins à Saint-Fulgence », s'il n'est pas complété au 31 décembre 2020, puisse se poursuivre en 2021 tout en maintenant l'aide financière réservée;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec;
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Monsieur François Tremblay, député de Dubuc.

6.7 Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), demande

C-2020-168

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

6.8 Projet Nouveaux Horizons pour les Aînés, dépôt et autorisation de signature

C-2020-169

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence peut déposer une demande de financement dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche de reconnaissance Municipalité Amie des Aînés (MADA) et sur les recommandations du comité de suivi (C-2020-126), la Municipalité a adopté un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie et le vieillissement actif des aînés (résolution C-2020-125);

CONSIDÉRANT QUE dans ce plan d'action des objectifs ont été identifiés dans le but, en autres, de bonifier et d'améliorer les aménagements des espaces verts ainsi que les parcs déjà existants bénéficiant aux aînés de la municipalité et des municipalités avoisinantes ainsi qu'à toute la population en général créant des liens intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE ce projet augmentera la qualité de service que la Municipalité offre aux personnes du 3^e âge;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement, en plein cœur du village, à proximité des lieux de résidences, est sécuritaire, accessible et serait adapté pour tous, peu importe notre condition physique ce qui favorisera grandement la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence est propriétaire des infrastructures ciblées;

CONSIDÉRANT QUE des organismes communautaires de Saint-Fulgence utilisent déjà cet endroit, notamment pour organiser des activités pour la clientèle aînée mais également pour les groupes multi-âges;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager des espaces verts, au cœur du village, par l'aménagement d'une terrasse extérieure avec ombrière, en incluant l'achat de mobilier urbain et une mise à niveau du terrain, et ce, dans le but d'offrir des activités et des spectacles intergénérationnels en plein air;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été élaboré avec la collaboration de différents organismes du milieu, notamment des personnes aînées bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE sans l'apport financier du programme, le projet ne pourrait être réalisé;

CONSIDÉRANT QUE chaque année la municipalité prévoit un montant budgétaire permettant d'assurer la pérennité de nos infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluses dans le guide du programme PNHA;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à soumettre et à signer tous documents relatifs à ce projet.

7. URBANISME :-

7.1 Usages conditionnels

7.1.1 Monsieur Jean Pellerin : Lot 6089001, demande usage conditionnel résidence de tourisme, (94 chemin du lac Harvey)

C-2020-170

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande d'usage conditionnel.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de monsieur Jean Pellerin consiste à offrir la propriété du 94 chemin du lac Harvey pour la location d'une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement touristique de type résidence de tourisme est soumis au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la résidence fait partie de la zone V93 au plan de zonage de la municipalité où l'usage conditionnel de résidence de tourisme est autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande a pour but d'augmenter la capacité d'hébergement à l'intérieur des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demandé respecte les conditions et objectifs prévus au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'usage ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la résidence devra respecter les dispositions relatives à la sécurité, telles qu'établies à l'article 4.2.3 du règlement 2015-10 (usages conditionnels);

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1) le 18 septembre 2020, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été consultés par courrier électronique et ont répondu favorablement à la demande de monsieur Pellerin;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel de monsieur Jean Pellerin consistant en l'opération d'une résidence de tourisme au 94 chemin du lac Harvey, selon les conditions du règlement 2015-10 qui traite des usages conditionnels concernant l'hébergement de courte durée;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2020-171

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

9231-4020 Québec inc.,	600.16 \$
Achille Tremblay & Fils Ltée,	690.25 \$
Asphalte Jean-Yves Laberge & Fils,	42 750.21 \$
Association Club Anse-à-Pelletier,	1 667.15 \$
Ass. des propriétaires lac Pezard,	2 414.39 \$
Ass. des propriétaires lac Laurent,	7 036.55 \$
Ass. des propriétaires lac Roger,	2 224.56 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	1 103.76 \$
Autolook Inc.,	184.82 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	460.14 \$
Blackburn Robert,	44.16 \$
Brassard Buro Inc.,	134.99 \$
Devicom,	615.69 \$
Ébénisterie Jacques Fortin,	183.96 \$
Électricité Grimard,	7 029.47 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	873.81 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	2 040.75 \$
Les Entreprises Villeneuve,	2 239.15 \$
Eurofins Environnex,	783.56 \$
Excavation Clément Tremblay,	816.32 \$
Financière Sun Life,	44.27 \$
Fonds de l'information foncière sur le territoire,	20.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	673.40 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	316.18 \$
Global Ti/Bell,	34.44 \$
Guy Villeneuve Excavation,	4 110.36 \$
Info Page,	112.57 \$
Inter-Lignes,	659.64 \$
Les Services D. B.,	3 364.01 \$
L'Imprimeur Inc.,	554.18 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	15 015.40 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord,	3 000.00 \$
NDA Notaire Jonquière Inc.,	1 225.00 \$
Perras François M.	700.00 \$
Pic Construction Co. Ltée,	372.68 \$
Plomberie du Fjord,	1 046.62 \$

Pneu Mécanique Patrice Côté Enr.,	119.09 \$
Pro Combustion Inc.,	23 356.02 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	538.45 \$
Refuge des animaux,	57.49 \$
Super Sagamie Plus,	955.71 \$
Sanidro Inc.,	12 500.08 \$
SEAO-Constructo,	18.70 \$
Sécurisag Enr.,	142.52 \$
Sergerie Gilbert,	847.95 \$
Services sanitaires Rodrigue Bonneau,	574.88 \$
Signis Inc.,	308.94 \$
Société de développement de l'Anse-aux-Foins,	189.00 \$
SPI Sécurité Inc.,	509.63 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Ministre des Finances (09-09-2020),	155 103.00 \$
Fraternité de l'Âge d'Or (16-09-2020)	1 000.00 \$
Progetech Services-Conseils (16-09-2020),	1 034.78 \$
Regroupement Loisirs et Sport (16-09-2020),	210.00 \$
Bell Mobilité (16-09-2020),	540.93 \$
Hydro-Québec (16-09-2020),	2 290.86 \$
Visa Desjardins (16-09-2020),	16.30 \$
Bell Canada (29-09-2020),	291.67 \$
Hydro-Québec (29-09-2020),	5 487.32 \$
Vidéotron Ltée (2-09-2020),	196.70 \$
Ministre des Finances (29-09-2020),	692.00 \$
Ministre des Finances (29-09-2020),	2 615.60 \$
Société canadienne des postes (29-09-2020),	214.43 \$

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

10.- VARIA :-

10.1 Projet de loi 67 – Article 81

C-2020-172

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU' il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Madame Rachel Simard, 288 rue Saguenay:

- Demande pourquoi un calendrier municipal plutôt que le journal Faucon en parle?

Monsieur Gilbert Simard explique que c'est un calendrier présentant toutes les activités offertes à la population.

- Demande c'est quoi les travaux au CIBRO.

Monsieur Gilbert Simard informe que ce sont des travaux de réaménagement de la salle.

- Demande des explications concernant les vélos sur la rue Saguenay.

Monsieur Gilbert Simard explique que c'est une chaussée partagée.

Madame Louise Tremblay, 91 chemin de la Galerne :

- Demande des informations sur l'étude du projet maritime au point 6.4.

Monsieur Gilbert Simard informe que c'est pour le stationnement à la flèche littorale et donne des explications.

Monsieur Serge Lemyre, 244 C rue Saguenay :

- Concernant le service du transport adapté demande le nombre d'usagers.

Monsieur Robert Blackburn informe qu'il y a 4 usagers.

- Demande le coût par transport.

Monsieur Robert Blackburn ne peut répondre à cette question mais demandera l'information.

- Qu'est-ce que la Loi 17?

Messieurs Gilbert Simard et Robert Blackburn expliquent que c'est pour les services essentiels et que 33 millions seront disponibles.

- Travaux au Parc Aventures Cap Jaseux, pourquoi il y a des surplus de coûts?

Monsieur Jimmy Houde répond qu'il n'y a pas de surplus de coût.

Monsieur Pierre Lavoie, 23 rue Valin :

- 3 000 \$ Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, c'est quoi?

Messieurs Gilbert Simard et Jimmy Houde répondent que c'est la participation à l'entretien du chemin du Grand lac Saint-Germain.

Monsieur Marc Fortin, 269 route de Tadoussac :

- Demande des explications concernant la formation des pompiers au point 6.2.

Monsieur Jimmy Houde donne les informations.

- Dans les comptes à payer pour Gaudreault, Saucier, Simard avocats, c'est quoi.

Monsieur Jimmy Houde répond que ce sont les mensualités.

- Demande si la plantation d'arbres sur la piste cyclable est un échec.

Monsieur Gilbert Simard répond que ce sera une évaluation sur 3 à 4 ans.

Messieurs Robert Blackburn, Henri-Paul Côté et Nicolas Riverin Turcotte précisent qu'il y a un manque de personnel présentement à la municipalité.

Monsieur Karl Korb, 235 rang Saint-Joseph:

- Se questionne à savoir si les castors au rang Sainte-Anne ont été trappés.

On lui répond que oui et que c'est un trappeur de Saint-Fulgence.

Monsieur Serge Lemyre, 244 C rue Saguenay :

- Demande si la Municipalité fera une résolution pour le vote du préfet par suffrage universel.

Monsieur Gilbert Simard répond que non.

Madame Louise Tremblay, 91 chemin de la Galerne :

- Demande si la vidange des fosses septiques est toujours en cours.

Monsieur Jimmy Houde répond que oui.

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE 2 NOVEMBRE 2020 :-

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 2 novembre 2020 à 19 heures 30.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2020-173

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 25.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JH/jl